

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°27/BI/2014
SEANCE PUBLIQUE

Le mercredi 05 novembre 2014 à 10h 00mn Il sera procédé au siège de la Présidence de l'Université Ibn Tofail de Kénitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour objet : **Travaux de Construction d'un Centre de recherche de l'ENSA et un bâtiment de professeur de l'ENCG à l'Université Ibn Tofail de Kénitra, lot gros œuvres;**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service économique de la Présidence de l'Université Ibn Tofail CAMPUS UNIVERSITAIRE – Kénitra, et peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics (www.marchespublics.gov.ma)

- **Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : soixante milles dirhams (60 000,00 DHS).**
- **L'estimation des couts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre millions trois cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-seize dirhams quatre-vingt centimes (4 378 396,80 DHS)**
- **Le certificat de classification demandé : (Secteur : 5 ; qualifications 5.5 ; classe : 3)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Ibn Tofail de Kenitra (tel qu'adopté par le conseil de l'Université lors de sa réunion du 14 Mars 2013, et visé par le ministère de l'économie et des finances le 31 Décembre 2013), ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service économique de la Présidence de l'Université Ibn Tofail de Kénitra ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 21 octobre 2014 à 10h 30mn

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.